

REGLEMENT DE JEU « Grand Jeu Peroni »

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération
(le « **Règlement** »)

1. Organisateur

Le jeu avec obligation d'achat « Grand Jeu Peroni » (le « **Jeu** ») est organisé dans chaque magasin participant (liste des magasins participants disponible sur le site www.jeuperoni.fr dans l'onglet "magasins participants") par ASAHI BRANDS France, 10 Rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 880 202 361 (l'« **Organisateur** »).

Un tirage au sort par magasin participant.

2. Acceptation du Règlement

L'acceptation pleine et entière du présent Règlement se matérialise lorsque le participant coche la case précisant qu'il a pris connaissance et accepte les conditions du présent Règlement.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement, le participant sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du Prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

3. Eligibilité

Les participants doivent (i) être âgés d'au moins 18 ans, (ii) ne pas être des employés, agents, représentants ou consultants de l'Organisateur ou des sociétés affiliées aux enseignes participantes ni des personnes ayant directement ou indirectement contribué à la réalisation de ce Jeu, ni des membres de leur famille (ascendants ou descendants directs), (iii) résider en France métropolitaine, Corse incluse et (iv) avoir une adresse email valide, pérenne et non temporaire pour participer.

La Participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant fraudé notamment en ayant utilisé un logiciel, matériel, automate ou autre dispositif pour jouer automatiquement au présent Jeu.

La Participation au Jeu est strictement nominative : un participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres participants ou de sociétés.

4. Période de Participation

La date limite de participation est indiquée sur le support physique de communication Peroni Nastro Azzurro installé dans chaque magasin participant (comme par exemple un totem, fronton, stop-rayon, ou encore un présentoir) et sur le site www.jeuperoni.fr dans l'onglet « Magasins participants » pour chaque magasin participant (« Période de Participation »). Cette période est, pour chaque magasin, d'une durée maximale de 20 jours consécutifs à compter du début de l'opération. Les Période de Participation de chaque opération en magasin sont disponibles sur le site www.jeuperoni.fr, dans l'onglet "Magasins participants". Elles commencent au plus tôt le 1er avril 2025 à 8h00 et prennent fin au plus tard le 30 septembre 2025 à 23h59.

Le détail des magasins participants et des périodes de participation sont disponibles dans l'onglet "Magasins participants", et sera actualisé deux fois par mois. La date de la dernière mise à jour y sera également mentionnée.

5. Modalités de Participation

Pour participer au Jeu, le participant doit pendant la Période de Participation :

1. Acheter un produit de la marque *Peroni Nastro Azzurro* de l'une des références suivantes : *un (1) pack de Peroni Nastro Azzurro 5.0° 6x33cl* ou *un (1) pack de Peroni Nastro Azzurro 0.0° 6x33cl* dans un magasin participant durant la période de participation (la date du ticket de caisse faisant foi).
2. Se rendre sur le site du jeu, soit directement via l'URL www.jeuperoni.fr, soit en scannant le QR Code présent sur le support physique de communication Peroni Nastro Azzurro installé dans chaque magasin participant muni de son ticket de caisse justifiant l'achat
3. Remplir correctement le formulaire de participation en ligne en renseignant les champs obligatoires suivants : *Genre, Nom, Prénom, Adresse e-mail, Adresse postale complète, Numéro de téléphone mobile*.
4. Télécharger une photo (ou un scan) du ticket de caisse justifiant l'achat du produit de la marque PERONI durant la période de l'offre indiquée en magasin, en entourant impérativement la date et la référence du produit et en indiquant le département du magasin participant où le produit a été acheté ainsi que le numéro du ticket de caisse ;
5. Accepter le règlement du jeu en cochant la case prévue à cet effet.
6. Certifier être majeur.
7. Cliquer sur « Je valide ma participation » pour valider sa participation.

Le nombre de participations par participant n'est pas limité, sous réserve que chaque participation remplisse séparément les modalités de participation décrites ici et soit appuyée par un justificatif d'achat différent.

Seules les Participations remplissant les critères d'éligibilité du point 3 et les modalités de participation ci-haut seront prises en compte pour le tirage au sort.

6. Tirage au sort

Il y aura un (1) gagnant par magasin participant.

Le gagnant potentiel sera tiré au sort, dans les 15 (quinze) jours suivant la fin de la Période de Participation propre à chaque magasin participant, sous le contrôle d'un Commissaire de Justice, parmi toutes les Participations valables reçues dans chaque magasin participant.

Trois (3) suppléants seront également tiré au sort par magasin.

7. Prix

Le Prix alloué à chaque gagnant est le suivant :

- Une (1) glacière POLARBOX 20L, couleur marine, d'une valeur estimée (donnée à titre indicative) à trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (39,90 €) TTC (le « **Prix** »).

La valeur indiquée des dotations correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le Prix par un prix de nature et/ou de valeur équivalente.

Aucun Prix ne pourra être échangé contre sa contre-valeur en argent ou contre d'autres produits ou services. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.

Tout Prix est strictement personnel, incessible, intransmissible et ne peut être vendu.

8. Information du/des gagnant(s) potentiels

Dans les cinq (5) jours suivant le Tirage au sort, le gagnant potentiel sera informé par e-mail (à l'adresse électronique indiquée lors de la Participation au Jeu) qu'il a remporté un lot et qu'il le recevra à l'adresse indiquée dans le formulaire dans un délais de 4 semaines.

Le gagnant recevra son Prix dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la date du tirage au sort à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable dans l'hypothèse où l'adresse **électronique et postale** indiquées lors de la Participation au Jeu sont inexactes, incomplètes ou erronées. Par conséquent, le participant est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa Participation et doit en cas de changement d'adresse postale, prendre les mesures nécessaires auprès des services postaux.

Les perdants ne sont pas notifiés de leur absence de gain.

9. Données Personnelles

L'Organisateur agissant en tant que responsable du traitement, traite les données personnelles des participants uniquement dans le but de gérer la conduite du Jeu notamment la sélection du/des gagnants et la remise du/des Prix.

La base juridique de ce traitement est l'exécution d'un contrat (le Règlement du Jeu) auquel les participants sont partie. Les données personnelles peuvent être communiquées à des tiers uniquement pour la gestion du Jeu et l'attribution des Prix, à savoir SARL LEFRANC LEFORT (connue sous le nom commercial Agence 5eme Etage, société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS d'Orléans sous le numéro 439 793 852 ayant son siège social au 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000 ORLEANS), et ACAD (société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro SIREN 350 571 196 ayant son siège social au 9-11 rue des Raverdis, 92230 GENNEVILLIERS); ces tiers sont soumis à des obligations de sécurité concernant les données personnelles stockées. Les données personnelles sont conservées pendant la durée du Jeu et pendant la durée nécessaire à la remise des Prix.

Les participants ont le droit de demander au responsable du traitement l'accès à leurs données personnelles et la rectification ou l'effacement de celles-ci, la limitation du traitement de leurs données, ainsi que le droit à la portabilité de leurs données. Les participants ont également le droit de donner des instructions concernant la gestion de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ces droits, les personnes concernées peuvent écrire un courrier à l'adresse suivante : **ASAHI BRAND FRANCE – Jeu « Grand Jeu Peroni 2025 »** - 10, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris. Pour plus d'informations sur la manière dont le responsable du traitement traite vos données personnelles, veuillez lire notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://www.asahibeer.fr/mentions.html> Les participants ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22) s'ils estiment que l'Organisateur ne respecte pas les lois et règlements applicables en matière de données personnelles.

10. Réclamations

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : contact@jeuperoni.fr en mentionnant en objet du message le nom du Jeu.

11. Responsabilité

L'Organisateur sera uniquement responsable en cas de faute ou négligence de sa part, ou de violation de ses obligations, ayant causé un dommage direct aux participants.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des éventuelles erreurs relatives aux données communiquées par le participant, ni de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du Prix par le gagnant qui soit non-conforme à sa destination.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas d'évènement de force majeure, tel qu'un virus, un bogue informatique ou toute autre évènement remplissant les conditions de la force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil), et il pourra alors annuler, réduire, prolonger, reporter ou modifier le Jeu. Ainsi, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels incidents techniques liés à Internet ou à l'équipement informatique des participants ou encore à des retards ou pertes résultant des services postaux ou de livraison.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations) lorsque ces problèmes sont dus à des tiers

12. Droit applicable – Tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés au Jeu ou au présent Règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.

13. Dépôt du règlement

Le Jeu est déposé auprès de l'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, commissaire de justice à Orléans (45000).

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site du jeu.

EXTRAIT DE REGLEMENT :

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société ASAHI BRANDS France, dont le siège est situé 10 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris (RCS Paris 880 202 361), ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille, dans les magasins participants (Liste des magasins participants disponible sur le site www.jeuperoni.fr dans l'onglet "Magasins participants"). Période de participation propre à chaque magasin participant, d'une durée maximale de 20 jours consécutifs, débutant au plus tôt le 1^{er} avril 2025 à 8H00 et prenant fin au plus tard le 30 septembre 2025 à 23h59. Période de participation de chaque magasin indiqué sur le support physique de communication installé en magasin et sur le site www.jeuperoni.fr, dans l'onglet « magasins participants ». Dotation mise en jeu dans chaque magasin participant : 1 glacière 20litres de la marque Polarbox, d'une valeur commerciale de 39,90€ TTC. Pour participer, il suffit de se rendre sur le site www.jeuperoni.fr, de compléter le formulaire de participation, de télécharger sa preuve d'achat d'un produit de la marque de l'une des références suivantes : Peroni Nastro Azzurro (un (1) pack de 5.0° 6x33cl ou un (1) pack 0.0° 6x33cl), de remplir les informations nécessaires, d'accepter le règlement du jeu et certifier être majeur(e)), pendant la période de participation propre à chaque magasin participant. Un tirage au sort sous contrôle d'un Commissaire de Justice désignera le gagnant de chaque magasin participant. Règlement complet déposé auprès de la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne à Orléans (45), disponible sur le site du jeu. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification de son auteur. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire dans le cadre de la bonne gestion de l'opération, afin d'informer les gagnants des résultats et de leur faire parvenir leur lot. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse suivante : ASAHI BRAND FRANCE – Jeu « Grand Jeu Peroni 2025 » - 10, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris